Département de l'Ain
Arrondissement de Belley

Canton de Plateau d'Hauteville

Commune de Tenay

DÉLIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six et le cinq novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la Présidence de M. Gaël ALLAIN, Maire.

Nombre de Conseillers	
En exercice	15
Présents	13
Votants	15
Absents	2
Pouvoirs	2

Etaient présents : M et Mmes G. ALLAIN, C. PARDO, , C.GRABIT, F.MALARD , C.CHEVRY, , C.TIVEDDU, J-F. BONIN, J-L. BOUTON, S.BRUN ; V.AUZIAS, G.PLACET ; D.TRIANTAFYLLIDIS, S.CHEVROLAT F.CIFFOTTI ; M.LUTTENSCHLAGER

Date de convocation : 29/10/2026

Secrétaire de séance : Jean-François BONIN

F.CIFFOTTI donne pouvoir à C.PARDO ; M.LUTTENSCHLAGER donne pouvoir à D.TRIANTAFYLLIDIS

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS DE LA COMMUNE DE TENAY A COMPTER DU 1ER DECEMBRE 2026

Délibération n°50/2026

-- * --

VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la fonction publique territoriale notamment l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant et que celui-ci doit mentionner sur quel grade et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

Vu la délibération du 29 novembre 2022 fixant le tableau des emplois de la commune.

Considérant, les mouvements de personnel à prévoir aux services techniques, il convient de mettre le tableau ci-dessous en adéquation avec la situation,

Ouï l'exposé du Maire,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,

Accusé de réception en préfecture
001-210104162-20261105-50-2026-DE
Date de réception préfecture : 06/11/2026

- fixe le nouveau tableau des emplois permanents de la collectivité tel qu'indiqué en annexe, à compter du 1er décembre 2026.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Belley.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre, les membres présents.

Le Maire,
Gaël ALLAIN

Par délégation du Maire
C. PARD
Adjoint au Maire

MAIRIE DE [illegible] (Ain)

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET

EMPLOIS	NOMBRE	GRADE OU CADRE D'EMPLOI AUTORISE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL
Service Administratif		
. Secrétaire de Mairie < 2 000 habitants	1	Cadre d'emploi des adjoints administratifs
. Agent d'accueil à l'Etat-Civil, urbanisme, cimetière, missions informatiques	1	Cadre d'emploi des adjoints administratifs
Services techniques		Cadre d'emplois des Adjoints Techniques Territoriaux :
. Entretien de la voirie, des espaces verts, des bâtiments communaux, conduite transport scolaire	2	Grade : Adjoint Technique
	1	Grade : Adjoint Technique Principal 2ème classe
	1	Grade : Adjoint Technique Principal 1ère classe
Service entretien		
. Agent d'entretien locaux scolaires, communaux, cantine	1	Cadre d'emplois : Adjoint Technique
Service scolaire		
. Animation à la Garderie et Ecole Maternelle	1	Cadre d'emplois des Agents d'animation

Accusé de réception en préfecture
001-210104162-20261105-50-2026-DE
Date de réception préfecture : 06/11/2026